## LETTRE D'ENTENTE 2020-2023 NUMÉRO 03

ENTRE D'UNE PART :
LE SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SPGQ)
ET D'AUTRE PART,
LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)
CONCERNANT LA PROLONGATION DE L'ÉCHÉANCE DES TRAVAUX DU COMITÉ DE TRAVAIL

PORTANT SUR L'ACTUALISATION DU PLAN DE CLASSIFICATION (ANNEXE O)

**CONSIDÉRANT** la convention collective 2020-2023 intervenue entre le SPGQ et le CPNC;

CONSIDÉRANT que les parties considèrent que les travaux du comité de travail portant sur l'actualisation du plan de classification ne sont pas terminés;

CONSIDÉRANT l'intention des parties de prolonger les travaux du comité susmentionné.

Les parties conviennent de modifier l'échéance des travaux dudit comité prévu à l'Annexe O pour la prolonger jusqu'à la fin de la convention collective, soit le 31 mars 2023.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Contrea, ce of jour du mois de de l'an 2023.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DES COLLÈGES (CPNC)

Bernard Tremblay, président

Christian Lavoie, vice-président

POUR LE SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (SPGQ)

Josée Néron, 4e vice-présidente